

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 22823**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Licence : Licence Licence de psychologie

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Lorraine, Ministère de l'Enseignement Supérieur	Président de l'Université de Lorraine, Rectorat de l'académie, chancelier des universités

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

124 Psychologie

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Activités selon les métiers visés (après formation et/ou concours) :

- Informer, aider, conseiller.
- Peut intervenir auprès de personnes en proie à des difficultés sociales, familiales, professionnelles ou financières.

La formation des psychologues est caractérisée par un modèle original, voire unique, dans l'enseignement supérieur français et en psychologie dans les pays industrialisés. La loi 85-772 du 25 juillet 1985 a consacré une formation à visée professionnelle sans sélection à l'entrée à l'université et débouchant sur une profession dont l'exercice est protégé par un titre.

N'ont le droit de faire usage professionnel du titre de psychologue que les titulaires d'une licence en psychologie complétée par un master de psychologie.

Dans tous les cas, lorsque les titulaires de la licence de psychologie exécutent des tâches relevant de dimensions psychologiques (passation de tests, conduites et analyses d'entretiens, conduites et analyses d'observations, dynamiques de groupe, animations de formations, expérimentations, etc.), ils ne peuvent exercer que dans le cadre d'activités supervisées, sous le contrôle d'un psychologue qualifié et certifié.

Compétences disciplinaires

1. Connaissances disciplinaires:

- connaissance de l'histoire et de l'épistémologie de la discipline.
- connaissances fondamentales dans les différents champs théoriques de la discipline, de leurs courants épistémologiques et de leurs approches méthodologiques.

- compétences à référer une question ou une problématique à un ou plusieurs courants théoriques.
- compétences à intégrer et utiliser des connaissances d'autres champs disciplinaires.

2. Savoir-faire disciplinaires :

- Savoir-faire méthodologique (initiation) : intégration des méthodes d'observations, expérimentales et cliniques, des méthodologies d'entretiens, d'enquêtes, de questionnaires, d'élaboration d'échelles, initiation à la pratique des tests, méthodologies psychométrique et docimologique, méthode de dynamiques de groupe.
- traitements statistiques et analyses des données.
- initiation à la recherche :
- connaissance des différents paradigmes de recherche,
- conception d'un projet de recherche,
- choix de la méthodologie pertinente,
- rédaction d'un rapport de recherche.
- Sensibilisation à la pratique professionnelle.

Compétences transversales

1. Etre autonome dans le travail

- Compétences à constituer une bibliographie et à utiliser des bases de données documentaires.
- Compétences à recueillir des informations, les analyser et les utiliser de façon appropriée pour un travail individuel, à devenir autonome en gérant son temps de travail et en prenant des initiatives.
- Compétences à utiliser des outils de technologies de l'information et de la communication.

2. Disposer de capacités d'analyse et de synthèse

3. Savoir lire, écrire, et s'exprimer dans au moins une langue étrangère vivante

4. Savoir communiquer et travailler avec les autres

- Compétences à communiquer à l'écrit et à l'oral en français
- Compétences à réaliser un travail en équipe.

5. Pouvoir se situer dans son environnement économique et social

- Compétences à comprendre la complexité bio-psychosociale de l'être humain.
- Prise de conscience du facteur humain comme une des composantes essentielles dans les situations de travail
- 6. Disposer de capacités d'ouverture
- Compétences à prendre une distance critique vis-à-vis des connaissances acquises et de l'information.
- Compétences à élaborer de nouvelles idées.
- Compétences à s'initier à un travail de recherche sur un thème précis.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Fonctions publiques (Etat, territoriale, hospitalière)

Dans les domaines de la santé ou du social, l'obtention de la licence de psychologie est également un atout pour présenter les concours d'entrée dans diverses écoles : éducateur(rice) spécialisé(e), éducateur(rice) de jeunes enfants, infirmier(ère), orthophoniste, ergothérapeute, psychomotricien(ne) ;

Dans le domaine de l'insertion et de l'aide aux personnes, certaines structures recrutent sur la base de la licence de psychologie pour des fonctions de conseillers ou d'assistants comme l'ANPE, les missions locales, les Centres Interinstitutionnels de Bilans de Compétences (CIBC) ou les BIJ (bureau d'information jeunesse).

Chargé/Chargée d'information professionnelle

Conseiller/Conseillère en centre de bilan

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1401 : Conduite d'enquêtes

K1802 : Développement local

K1801 : Conseil en emploi et insertion socioprofessionnelle

K2112 : Orientation scolaire et professionnelle

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

La licence permet l'obtention de 180 crédits ECTS.

La première année (S1 et S2) : 60 ECTS

La première année est pluridisciplinaire avec une large ouverture sur toutes les disciplines proposées dans le domaine Sciences Humaines et Sociales ainsi que dans le domaine Arts, Lettres et Langues (communication, sociologie et ethnologie, philosophie, histoire, géographie, musique, Arts, théologie, Sciences du Langage...).

Chaque semestre est composé de 6 UE de 42 heures réparties de la façon suivante :

- 3 Unités Fondamentales Disciplinaires (UFD) qui relèvent de disciplines en psychologie;
- 2 Unités d'enseignement d'Ouverture (UEO) qui sont des UE à choisir en dehors de la psychologie ;
- 1 Unité Fondamentale Transversale (UFT) où l'étudiant pratiquera une langue vivante (LV), réfléchira à son Projet Personnel (PPE), fera de l'informatique et de la méthodologie du travail universitaire (MTU).

La L1 est une année de découverte, résolument axée sur la pluridisciplinarité : elle propose à l'étudiant en S1 et S2 des « UEC d'ouverture » où il peut approcher les différentes disciplines du domaine et s'en approprier les bases. Elle favorise la possibilité de réorientation.

La deuxième et troisième année (S3 à S6) : 120 ECTS

En L2 et L3, l'organisation des semestres se conçoit à travers 6 UE :

- 5 UFD qui sont soit un renforcement, un approfondissement des connaissances dans un champ de la psychologie et en méthodologie (psychopathologie, neuropsychologie, développement, analyse des données...), soit une ouverture sur les secteurs de la psychologie appliquée (psychologie de la santé, du travail...) et sur la connaissance des métiers ayant recours aux théories et aux méthodes de la psychologie. Une exception au Semestre 4, au cours duquel une unité d'enseignement libre (UEL) est proposée à l'étudiant.

- 1 UFT qui permet de développer et/ou renforcer des compétences linguistiques, construire progressivement son projet professionnel et réaliser un stage encadré.

Validité des composants acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION QUINON		COMPOSITION DES JURYS	
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Enseignants et professionnels ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Enseignants et professionnels ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		Jury d'enseignants et de professionnels, selon composition votée par le Conseil d'administration de l'Université de Lorraine

Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 1 août 2011 publié au JO du 11 août 2011, relatif à la licence

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 16 septembre 2014 relatif aux habilitations de l'Université de Lorraine à délivrer des diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.insertion.univ-lorraine.fr>

Autres sources d'information :

Site de l'Université de Lorraine : www.univ-lorraine.fr > Etudier à l'UL> Offre de formation

[Université de Lorraine](#)

Lieu(x) de certification :

Université de Lorraine

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université de Lorraine - Site de Metz et site de Nancy

Historique de la certification :